

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière tenue ce **quatrième jour de juillet 2000**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à la quelle prennent part :

Monsieur Raymond St-Pierre  
Monsieur Claude Ménard  
Monsieur André Bergeron  
Madame Monique Carré  
Monsieur Gilles Fortier  
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence d'honneur de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**00-07-169**

#### **Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 12 juin avec la correction suivante à la résolution **no 00-06-131** soit de remplacer l'appui à la proposition du conseiller Jan Heeremans par la conseillère Monique Carré, ainsi que la nomination de la conseillère Monique Carré par le conseiller Jan Heeremans.

ADOPTÉE

#### **Divulgence des intérêts pécuniaires**

Le secrétaire-trésorier indique que tous les membres du conseil ont déposé une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires, tel qu'exigé à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**00-07-170**

#### **Ratification des chèques – Ex -Ville de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Raymond St-Pierre, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

##### **Fonds d'administration :**

- En date du 13 juin 2000
  - nos 0CH000646 & 0CH000647 14 279.45 \$
- En date du 20 juin 2000
  - nos 0CH000648 à 0CH000663 22 686.16 \$

- En date du 27 juin 2000  
- nos 0CH000664 à 0CH000670 39 150.97 \$

- temps supplémentaire des périodes 2023 à 2026

ADOPTÉE

**00-07-171 Ratification des chèques – Ex-Paroisse de Princeville**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

- En date de juin 2000  
- nos 2362 à 2371 407.68 \$

ADOPTÉE

**00-07-172 Approbation des comptes – Ex-Ville de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds administration :**

- En date du 4 juillet 2000  
- nos 0CH000672 à 0CH000747 68 681.41 \$

**Fonds d'immobilisation :**

- En date du 4 juillet 2000  
- nos 0CH200005 & 0CH200006 41 796.25 \$

ADOPTÉE

**00-07-173 Approbation des comptes – Ex-Paroisse de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil de la nouvelle Ville de Princeville approuve et autorise les comptes suivants :

- En date du 4 juillet 2000  
- nos 2372 à 2410 60 459.28 \$

ADOPTÉE

**00-07-174 Emprunt temporaire – Règlement no 2000-2**

ATTENDU l'article 567, paragraphe 2°, de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition du conseiller Raymond St-Pierre, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de 90% du montant décrété par le règlement no 2000-2

soit jusqu'à un montant n'excédant pas 256 500 \$ pour payer les dépenses effectuées en vertu de ce règlement.

Cet emprunt temporaire sera contracté à la Caisse populaire de Princeville selon les taux d'intérêts en vigueur et sera remboursable lors du financement permanent de ce règlement no 2000-2.

Il est également unanimement résolu que le maire et le secrétaire-trésorier soient et ils sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le ou les documents relatifs à ces emprunts temporaires.

ADOPTÉE

00-07-175

### **Emprunt temporaire – Règlement no 2000-3**

ATTENDU l'article 567, paragraphe 2°, de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de 90% du montant décrété par le règlement no 2000-3 soit jusqu'à un montant n'excédant pas 563 400 \$ pour payer les dépenses effectuées en vertu de ce règlement.

Cet emprunt temporaire sera contracté à la Caisse populaire de Princeville selon les taux d'intérêts en vigueur et sera remboursable lors du financement permanent de ce règlement no 2000-3.

Il est également unanimement résolu que le maire et le secrétaire-trésorier soient et ils sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le ou les documents relatifs à ces emprunts temporaires.

ADOPTÉE

### **Financement permanent – Rapport d'ouverture de soumissions**

Le secrétaire-trésorier fait rapport de l'ouverture des soumissions telle qu'effectuée par le service du financement du ministère des Affaires municipales pour le refinancement d'un billet de 335 500 \$ le 4 juillet 2000 à 10 heures. Le rapport se résume comme suit :

Financière Banque Nationale :	6.53858 %
Caisse Populaire de Princeville :	6.55000 %

00-07-176

### **Adjudication de l'émission d'un billet**

Il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Raymond St-Pierre, et résolu unanimement que la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite par la *Financière Banque Nationale* pour son emprunt de 335 500 \$ par billets en vertu du (des) règlement(s) numéro(s) 448-89, 452-90 et 466-91, au prix de 98.318 et échéant en série 5 ans comme suit :

58 600 \$	5.70 %	19-07-2001
62 400 \$	5.70 %	19-07-2002
66 800 \$	5.90 %	19-07-2003

71 400 \$	6.00 %	19-07-2004
76 300 \$	6.00 %	19-07-2005

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ

00-07-177

**Modification des règlements d'emprunt nos 448-89, 452-90 et 466-91**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville se propose d'emprunter par billets un montant de 335 500 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux ;

<b>Règlement numéro</b>	<b>Pour un montant de</b>
448-89	148 666 \$
452-90	113 367 \$
466-91	73 467 \$

ATTENDU QU' à ces fins il devient nécessaire de modifier le (les) règlement(s) en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 19 juillet 2000;

QUE les billets porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15 %, payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 58 600 \$
2. 62 400 \$
3. 66 800 \$
4. 71 400 \$
5. 76 300 \$

QUE la municipalité aura, le 19 juillet 2000, un montant de 435 500 \$ à renouveler sur un emprunt original de 855 100 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du (des) règlement (s) numéro (s);

QU' un montant de 100 000 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 335 500 \$;

ADOPTÉE

00-07-178

**Services informatisés de perception des comptes – Banque Nationale**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adhère auprès de la Banque Nationale du Canada aux services informatisés de perception des comptes, et ce, à partir de la prochaine taxation annuelle, soit en 2001.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à signer tout document relatif à cette adhésion ainsi qu'à faire effectuer les modifications informatiques requises.

ADOPTÉE

00-07-179

**Création d'une réserve**

ATTENDU QUE le développement du prolongement de la rue Fréchette, amorcé en 2000, est financé par la nouvelle Ville de Princeville en vertu du règlement no 2000-2;

ATTENDU QUE ce conseil juge opportun de réserver les produits de la vente des terrains de ce nouveau secteur au profit de la nouvelle Ville;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de verser les produits de la vente des terrains du prolongement de la rue Fréchette (lots 247-1-136 à 247-1-146) à un surplus accumulé affecté et réservé à des fins de développement domiciliaire futur pour la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

00-07-180

**Avis de motion**

La conseillère Monique Carré donne avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera adopté décrétant l'achat d'un camion incendie ainsi qu'un emprunt n'excédant pas 250 000 \$.

**État des revenus et dépenses**

Le secrétaire-trésorier dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

00-07-181

**Avis de motion**

Le maire, Laurent Carignan, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera adopté un règlement fixant la rémunération et l'allocation de dépenses du maire et des autres membres du conseil.

00-07-182

**Projet de règlement fixant la rémunération et l'allocation de dépenses du maire et des autres membres du conseil**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'adopter le projet de règlement fixant

la rémunération et l'allocation de dépenses du maire et des autres membres du conseil tel que présenté et lu par le maire Laurent Carignan.

ADOPTÉE

**00-07-183**

**Entente – Syndicat des salariés municipaux des Bois-Francis**

ATTENDU l'entente de principe intervenue avec le syndicat des salariés municipaux des Bois-Francis pour la convention collective des cols bleus et des cols blancs employés de la Ville de Princeville.

Sur une proposition du conseiller Raymond St-Pierre, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de ratifier l'entente pour le renouvellement de la convention collective effective du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2004 et d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**00-07-184**

**Soumissions pour étude pédologique– Adjudication de contrat**

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues déposé par le secrétaire-trésorier;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil de la nouvelle Ville de Princeville accorde le contrat de l'étude pédologique sur les chemins municipaux de l'ex-Paroisse de Princeville au plus bas soumissionnaire conforme soit à la compagnie LCQ au montant soumis de 4 421,60 \$ (taxes non-incluses).

ADOPTÉE

**00-07-185**

**Travaux 2000 de voirie rurale :**

ATTENDU le dépôt du rapport des travaux de voirie à exécuter sur les chemins municipaux de l'ex-Paroisse de Princeville;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil de la nouvelle Ville de Princeville approuve les dépenses de travaux de voirie municipale selon la description déposée par Monsieur Michel Carignan, inspecteur de voirie au coût d'environ 120 000 \$.

Que la Ville de Princeville approuve les travaux ci-haut mentionnés selon les crédits budgétaires disponibles.

ADOPTÉE

**Acquisition de terrain du ministère des Transports :**

Le maire Laurent Carignan indique la demande produite par le ministère des Transports du Québec pour faire l'acquisition d'une parcelle de terrain à

l'intersection de la route 263 nord et du rang 6 est de Princeville.

A L'ÉTUDE.

00-07-186

**Automatisation du système d'alimentation en eau potable – Adjudication de contrat**

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues dressé par Jocelyn Michaud, ingénieur, ainsi que sa recommandation;

Sur une proposition du conseiller Raymond St-Pierre, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le contrat pour l'automatisation du système d'alimentation en eau potable soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Noël Rochette et Fils Inc. au coût de 129 365.17 \$ (taxes incluses.)

ADOPTÉE

00-07-187

**Avis de motion**

Le conseiller Gilles Fortier donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera adopté un règlement afin d'amender le règlement no 159 de l'ex-Paroisse relativement à l'entretien et au nettoyage du cours d'eau Daigle et branches.

00-07-188

**Exécution de l'entretien et nettoyage du cours d'eau Daigle et branches – mandat à l'inspecteur**

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville autorise Monsieur Michel Carignan, inspecteur de voirie à effectuer les démarches nécessaires à l'entretien et au nettoyage du cours d'eau Daigle et branches.

ADOPTÉE

00-07-189

**Premier projet ( PRU1-003 ) de règlement modifiant le règlement de zonage no 89-212**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement no PRU1-003 le règlement no 89-212 de l'ex-Paroisse de Princeville afin de créer une nouvelle zone industrielle sur une partie des lots 14A et 14B, rang X, et d'y fixer les normes adéquates.

ADOPTÉE

00-07-190

**Premier projet ( PRU1-004 ) – Règlement modifiant les règlements de zonage nos 432-89 et 435-89**

ATTENDU QUE le conseil de la nouvelle de Princeville désire amender les règlements nos 432-89 et 435-89 de l'Ex-Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville adopte les projets de modification des règlements nos 432-89 et 435-89 de l'Ex-Ville de Princeville.

ADOPTÉE

### **Assemblée publique de consultation**

L'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement nos PRU1-003 et PRU1-004 est fixée au 24 juillet 2000 à 19h à l'Hôtel de Ville.

00-07-191

### **Demande de dérogation mineure – Eugène Fortier & Fils Inc.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les formalités préalables à la présentation de cette demande ont été respectées;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'accorder la dérogation mineure demandée par Eugène Fortier & Fils Inc. au 100 boulevard Baril ouest à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment annexe dans l'alignement du bâtiment existant et dont l'implantation et la hauteur sont dérogoires, le tout selon les documents déposés au soutien de la demande.

ADOPTÉE

00-07-192

### **Étude de localisation pour l'expansion du parc industriel – mandat à la MRC de l'Érable**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Raymond St-Pierre, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville autorise la M.R.C. de l'Érable à préparer une étude de localisation pour l'expansion du parc industriel de Princeville.

QUE l'étude produite devra présenter les objets suivants :

- Analyse de l'offre et de la demande;
- La caractérisation d'un maximum de 4 sites potentiels;
- L'analyse multicritère appliquée à chacun des sites potentiels pour permettre de déterminer le site idéal pour l'expansion industriel;

QUE le mandat confié à la M.R.C. de l'Érable représente un déboursé au montant de 6 500 \$ et que le délai de présentation de l'étude est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2000.

ADOPTÉE



00-07-193

**Subvention Chambre de commerce – Programme de développement résidentiel – Ex-Ville de Princeville**

ATTENDU QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville désire poursuivre à encourager la construction résidentielle sur le territoire de la l'ex-Ville de Princeville;

ATTENDU QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville par l'entremise de la Chambre de Commerce de Princeville a mis sur pied un programme d'aide financière pour stimuler la construction de nouvelles résidences à Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Raymond Gilles Fortier, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville verse la somme de 2000 \$ à la Chambre de Commerce de Princeville afin de pouvoir soutenir le programme d'aide financière mis de l'avant par la Chambre de Commerce de Princeville dans le cadre du programme de constructions de nouvelles résidences.

ADOPTÉ

00-07-194

**Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. – Ferme Comestar Enr.**

ATTENDU le projet d'acquisition d'une superficie de 53,800 pieds carrés avec bâtiments de ferme et de maison;

ATTENDU QUE le projet respecte la réglementation d'urbanisme de la nouvelle Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville appui la demande d'autorisation présentée par la compagnie Ferme Comestar Enr. pour acquérir et lotir une partie du lot 18-C rang X, du Canton de Stanfold, d'une superficie d'environ 53,800 pieds carrés.

QUE le projet est conforme aux règlements d'urbanisme de l'ex-Paroisse de Princeville.

ADOPTÉ

00-07-195

**Achat d'un lot**

ATTENDU QUE les travaux d'infrastructure requis sur la rue Boulet pour la desserte de Produits Nautiques Altra nécessitent la reprise du lot 13C-34;

ATTENDU les frais engagés par l'acquéreur depuis son achat;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'acquérir de 3105-1618 Québec Inc. le lot 13C-34, rang X, au coût de 2 000 \$, le tout tel que rédigé sur le projet de contrat préparé par Jean Boudreau, notaire. Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ledit acte notarié.

ADOPTÉE

Monsieur le maire Laurent Carignan explique la demande produite par les Chevaliers de Colomb de Princeville.

00-07-196

**Chevaliers de Colomb de Princeville – Participation à la collecte de sang**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville accepte de défrayer la somme de 125 \$ à l'organisme des Chevaliers de Colomb de Princeville pour l'organisation de la collecte de sang qui aura lieu le 7 août 2000 au Complexe Du Pré.

Cette dépense est commune aux ex-municipalités formant la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

00-07-197

**Programme accès communautaire Internet – Achat équipements**

ATTENDU QUE le nouveau service d'accès communautaire Internet dispensé à l'École Sainte-Marie de Princeville;

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'organisation du CACI de Princeville pour faire l'acquisition de matériel informatique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Raymond St-Pierre, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville accepte d'octroyer une somme de 1 000 \$ pour permettre au comité du CACI de Princeville d'acquérir du nouveau matériel informatique.

ADOPTÉ

C.R.S.B.P. - Résultat de l'inventaire des biens culturels déposés par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques à la bibliothèque de Princeville et félicitations au comité de bénévoles – Classé.

Ville de Victoriaville - Règlement no 420-2000 modifiant le plan d'urbanisme – Au dossier.

C.P.T.A.Q. - Décisions aux dossiers de « Aux jardins d'Émeraude s.e.n.c. » et Pierre Hémond - Aux dossiers.

Rouli-Bus - Copie d'une lettre du Ministère des transports approuvant le budget de Rouli-Bus – Au dossier.

00-07-198

**Plainte – Rue Lacoursière**

ATTENDU la plainte d'un résident de la rue Lacoursière à l'effet qu'au 71 de la même rue, un usage illégal d'un garage privé comme garage commercial de réparations mécaniques;

ATTENDU QUE le propriétaire a été avisé à plusieurs reprises;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville entame les démarches judiciaires appropriées pour faire cesser ces activités illégales au 71 rue Lacoursière.

ADOPTÉE

Mario Marcoux - Demande d'un dos d'âne sur la rue Boisclair - Une sensibilisation auprès des utilisateurs des parcs et des sentiers piétonniers sera faite dans le prochain Prince-Express. Le surintendant des travaux publics examinera également la situation.

Parc linéaire des Bois-Francis - Remerciements pour la participation de la Ville de Princeville dans « La Petite Traversée 2000 » - Classée.

**Divers**

Aucun point.

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

00-07-199

**Levée de la séance**

Sur une proposition du conseiller Raymond St-Pierre, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, que la séance ordinaire est unanimement close.

ADOPTÉE

---

Mario Juairé,  
Secrétaire trésorier

---

Laurent Carignan,  
Maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Mario Juairé, secrétaire-trésorier

